

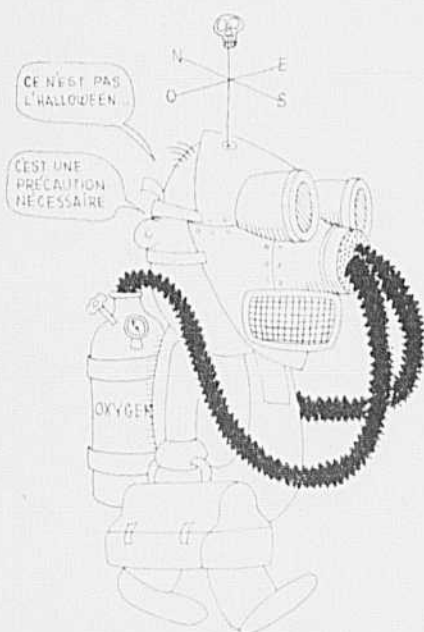


**Le dossier
du mois**

Drogues et alcoolisme en milieu de travail

Les tests anti-drogues
sont-ils
la solution?

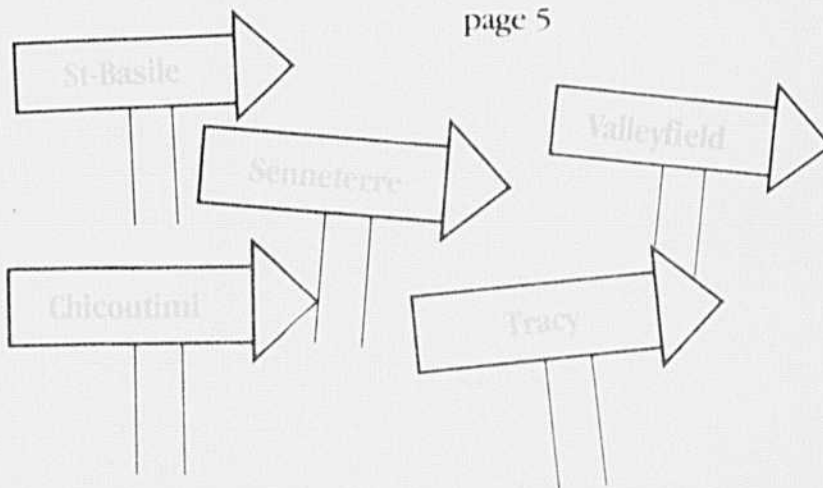
Pages 8-9-10-11



St-Basile

La FTQ accuse!

page 5



Sans cœur, Maclaren condamne ses salariés malades au B.S.

Maclaren est en train de faire la preuve - qu'une compagnie, ça n'a pas de cœur -. Maclaren, filiale de la multinationale Noranda, s'obstine à refuser de négocier une véritable assurance-salaire long terme pour ses salariés de la scierie de Thurso, dans l'Outaouais. Dans les faits, Maclaren condamne les salariés malades ou accidentés pour une longue durée à se retrouver sur le B.S. avec leurs familles.

Deux mois de lock-out, un mois de grève

Depuis trois mois, les syndiqués de la scierie Maclaren, membres du local 99 de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, forestiers et travailleurs d'usines (FTQ), sont dans la rue. Pendant les deux premiers mois, Maclaren les a gardés en lock-out. Croyant sans doute les avoir affamés, Maclaren a levé son lock-out au début d'août. Les syndiqués ont décidé de rester en grève tant qu'ils n'obtiendront pas l'assurance-salaire qu'ils réclament.

C'est le principal point qui demeure en litige.

- Nous voulons une assurance-salaire qui couvrirait, en cas d'invalidité, les 2/3 de notre salaire jusqu'à 65 ans, qui serait contrôlée conjointement par la compagnie et le syndicat et dont les coûts seraient partagés moitié-moitié. Maclaren veut garder le contrôle complet sur l'assurance-groupe. Qu'a-t-elle à cacher? -, déclare Daniel St-Pierre, président de l'unité locale.

« Maclaren fait-elle de l'argent sur notre dos avec l'assurance? », se demandent les syndiqués. Ils ne comprennent pas non plus pourquoi la compagnie refuse d'accorder une assurance-vie pour leurs conjoints et leurs enfants. « Après tout, nous ne demandons pas la lune! Nous voulons des choses raisonnables que Maclaren a déjà accordées à d'autres groupes de salariés ».



Photo: Pierre Richard

Les grévistes de la scierie Maclaren à Thurso ne demandent pas la lune. Ils ne veulent plus être condamnés au B.S. lorsqu'ils sont malades ou accidentés pour une longue période. Ils veulent une vraie assurance-salaire.

le
monde
Ouvrier

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Louis Laberge

Secrétaire général: Fernand Daoust

Responsable: André Messier

Collaboration: Michèle Brouillette, STCC; Michel Côté, FTQ; Alain Gauthier, Fonds de solidarité; Alain Jalbert, FTQ; Pierre Richard, FNCMTU.

Fichier: Danielle Ouellette

2100 avenue Papineau, 4^e étage, Montréal, Québec, H2K 4J4.
Téléphone: (514) 527-8533.

Tirage: 51 000

Le doyen des journaux syndicaux au Québec et au Canada. Première parution: 18 mars 1916.

Imprimé par des travailleurs et des travailleuses syndiqués de l'imprimerie Interlitho Inc.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec.

Toute reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le Monde Ouvrier est permise à la condition d'en indiquer la source.

Je lis...

L'histoire de la FTQ

Pour connaître les luttes qu'ont menées avant nous d'autres hommes, d'autres femmes qui ont ouvert la voie à des réformes sociales, à une amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs et travailleuses.

Pour profiter de ces expériences, pour tirer des leçons, pour voir que l'action syndicale quotidienne de chacun et de chacune d'entre nous ne se fait pas en vain.

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui à la lumière de notre histoire passée.

Je lis L'HISTOIRE DE LA FTQ, parce que c'est utile, intéressant, facile à lire et profitable.



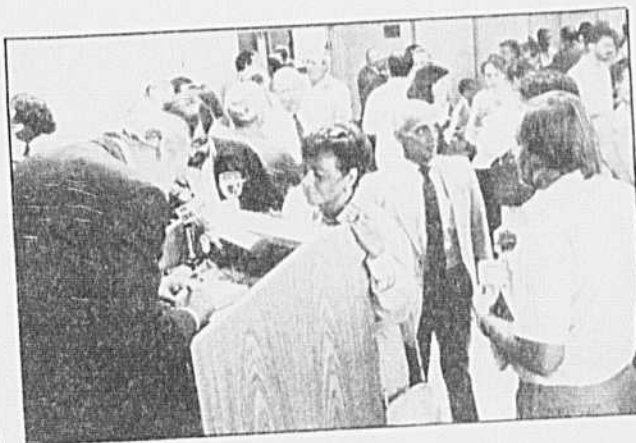
Pour la modique somme de 6\$, plus 1\$ pour les frais de livraison, on peut se procurer l'Histoire de la FTQ en s'adressant à Marie-Josée Daoust au bureau de la FTQ à Montréal. Au cours des jours qui viennent, tous les affiliés recevront une affiche-bon de commande.



Après plusieurs années d'attente, l'Histoire de la FTQ était finalement lancée, au grand plaisir du président Louis Laberge et du secrétaire général Fernand Daoust.



Heureux d'avoir réussi ce projet qui lui tenait tellement à cœur, le grand responsable de la rédaction, Emile Boudreau, reçoit les félicitations du président.



Photos: Jacques Lavie

Des signatures, des dédicaces, des petits mots, jamais ils n'en ont tant écrit. Et sans se faire prier!

Félix Leclerc

Un héritage qui durera des générations

Près de nous, près de nos racines, sensible à tout ce qui s'appelait espoir et vécu, Félix Leclerc nous a toujours suivis, nous a toujours guidés. Et il continuera de le faire pour des générations futures, puisqu'aucun Québécois, aucune Québécoise ne pourra jamais oublier ce grand homme, ce poète issu de nos terres et de notre culture profonde.

Jamais cet homme ne faisait de déclaration publique fracassante.

Souvent même il se faisait oublier. Mais toujours il était présent et réagissait au plus fort des tempêtes avec cette plume unique, mordante et simple tout à la fois, qui nous touchait droit au cœur et droit à l'âme, à notre âme collective.

Il n'aura pas vu la réalisation du rêve qu'il caressait pour nous tous et nous toutes. Il n'aura pas vu notre prise en charge collective. Mais il a espéré jusqu'à la dernière

minute et il nous laisse cet espoir immense qui était le sien.

Le père de la parole québécoise n'est plus, mais des dizaines et même des centaines d'autres écrivent aujourd'hui grâce à lui, chantent grâce à lui, s'affirment ici et ailleurs comme il l'a fait.

Extraits du communiqué de presse envoyé par la FTQ à l'occasion du décès de Félix Leclerc.

Des changements et du nouveau à la FTQ

Au cours des derniers mois certains changements sont intervenus dans le personnel de la centrale: il y a eu des départs, des mutations et du nouveau personnel s'est ajouté.

Soulignons dans un premier temps le départ à une retraite anticipée de deux de nos permanents régionaux qui étaient à l'emploi du CTC. Il s'agit de **Maurice Hébert** (Abitibi-Témiscamingue) et d'**Édouard Gagnon** (Mauricie-Centre du Québec). Dans le prochain numéro, ils nous livreront quelques commentaires sur leurs longues années de militantisme. Ces deux postes sont actuellement ouverts.

À compter du 12 septembre, **Mona-Josée Gagnon** reprendra son poste au service de recherche après un congé de formation d'un an.

De son côté, **Bernard Gagnon** s'est vu confirmer sa permanence au service de santé et de sécurité au travail comme

conseiller technique pour les membres de la FTQ siégeant au conseil d'administration de la CSST. Il est également responsable du dossier alcoolisme et autres toxicomanies, des associations sectorielles et de la semaine annuelle de santé-sécurité.

Depuis juin 1988, **Johanne Deschamps**, en congé sans solde du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain, occupe un poste temporaire (9 mois) au service d'éducation. Elle est responsable du dossier de la formation professionnelle — programme de formation pour les membres de la FTQ siégeant sur les Commissions de formation professionnelle (CFP) et les Conseils consultatifs régionaux (CCR). Elle est également responsable du dossier du droit du travail et de la formation des formateurs et formatrices (délégué-e-s et négociation).

Un nouveau poste temporaire,

occupé par **Serge Trudel** du Syndicat des métallos, a été créé au service d'éducation pour mettre sur pied un tout nouveau programme d'information et de formation dans le cadre du **SIMDUT** (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail). Il s'agit d'une nouvelle législation fédérale autour de laquelle il y a entente avec toutes les provinces pour une application à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, de juridiction provinciale et fédérale. **À surveiller dans les prochaines semaines des informations plus précises qui vous parviendront à ce sujet.**

Enfin, **Pierre Dupuis** a été embauché au service d'éducation comme responsable de l'encadrement et de la formation des membres de la FTQ qui siègent sur les bureaux de révision de la CSST, de même que de ceux et de celles qui plaident des causes devant la CSST.

Bernard Gagnon



Johanne Deschamps



Serge Trudel



Pierre Dupuis



Photo: Normand Rajotte

Photo: Benoît Gariépy

Photo: Serge Jonque

La FTQ tient le gouvernement responsable

«Le gouvernement du Québec a été coupable de négligence criminelle et il doit être tenu responsable du désastre de St-Basile parce qu'il a fait preuve d'un laxisme qui mettait quotidiennement en danger, et ce depuis plusieurs années, la santé et la sécurité de milliers de Québécois et de Québécoises.»

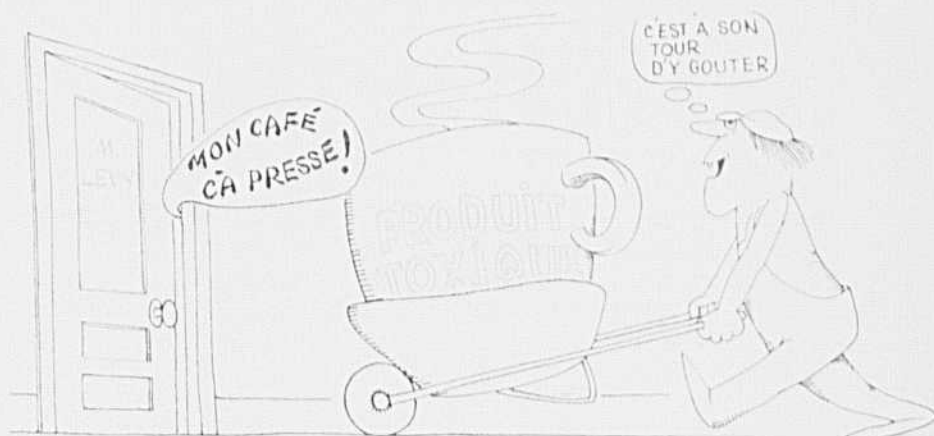
Voilà ce que déclarait le président de la FTQ, Louis Laberge, le 2 septembre dernier au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient également des représentants des syndicats d'Hydro-Québec, de la Fédération des pompiers professionnels du Québec et le président du comité des citoyens de St-Basile, Jean-Pierre Fortin.

Appui au Comité de citoyens

Au cours de la conférence de presse, la FTQ a encouragé le comité de citoyens à s'organiser politiquement et l'a assuré de son appui, particulièrement lorsqu'il demande que soit adoptée une loi sur l'indemnisation des victimes de telles catastrophes, loi qui indemniserait les victimes actuelles et les protégerait contre des sé- quelles futures.

Le vrai visage d'Hydro-Québec

Les syndicats d'Hydro-Québec ont rendu public un dossier qui démontre que leur employeur a enfreint les règlements du ministère de l'Environnement à de nombreuses reprises. Documents et photos à l'appui, les syndicats ont prouvé qu'il y avait des réservoirs contenant des BPC qui coulaient



par terre, que des huiles étaient entreposées à l'air libre. L'attitude d'Hydro-Québec face aux représentants du ministère était carrément arrogante.

Améliorer la formation des pompiers

De son côté, Gilles Raymond, président de la Fédération des pompiers, a déploré l'état lamentable de la formation des pompiers

au Québec et l'absence de toute réglementation en ce qui concerne les services d'incendies. Actuellement, les municipalités n'ont aucune obligation de mettre sur pied des plans de prévention industrielle qui les obligerait à connaître les usines sur leur territoire, les produits dangereux utilisés dans ces usines, les méthodes pour combattre les différents types d'incendie.

Ça aurait pu arriver n'importe où!

Le hasard a voulu que l'accident arrive à St-Basile. Mais il y a des centaines de sites au Québec où sont entreposés des BPC souvent dans des conditions guère plus sécuritaires que la grange de la rive-sud. Ça aurait pu se produire à Valleyfield, à Shawinigan-Sud, à Chicoutimi. Ça aurait même pu se produire dans le sous-sol de plusieurs édifices, même publics, où on laisse traîner de vieilles pièces d'équipement contenant des BPC.

Il se peut que les conséquences soient moins tragiques que ce que nous aurions pu craindre. Mais ce qu'il y a de plus inquiétant pour le futur c'est notre manque d'infor-

mation sur toute la question des déchets toxiques et aussi notre faible niveau de sensibilisation collective face à la question de la gestion des déchets, qu'ils soient domestiques ou industriels.

En tant que travailleurs et travailleuses, nous savons depuis fort longtemps que les responsables à Québec et à Ottawa ne bougent pas s'ils n'ont pas de pression. Souhaitons que cet accident soit une leçon pour nous tous et nous toutes. Il y a des menaces qui semblent et qui sont sans doute plus sérieuses, comme le dossier du nucléaire. Mais il y a aussi des morts lentes...

L'ACTION PASSE DE 11,72\$ À 11,91\$!!!

Bonne nouvelle pour tous les actionnaires du Fonds de solidarité. Suite à la dernière réévaluation de l'action, le 1er juillet dernier (l'action est réévaluée le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année), celle-ci est passée de 11,72\$ à 11,91\$ pour une augmentation de 19 cents correspondant à des bénéfices nets de 2 559 012\$ pour l'exercice de 6 mois terminé le 30 avril.

Comparativement à l'an dernier, ces bénéfices se sont accrus de 105% car, pour la même période terminée le 30 avril 1987, ils étaient de 1 266 299\$.

Le Fonds a actuellement un actif de 210 millions \$ (92,7 millions \$ l'an dernier) et compte tout près de 66 000 actionnaires (42 000 l'an dernier). Il a réalisé une cinquantaine d'investissements

dans des entreprises québécoises, créant et sauvegardant des milliers d'emplois, ici au Québec. Le montant total des investissements se situe à 40,2 millions \$. C'est grâce à vous, actionnaires du Fonds, et syndiqué-e-s de la FTQ, que le Fonds de solidarité est devenu la plus importante société de capital de développement au Québec.

Des «sou-sous» sympathiques!



Photo: Alain Gauthier

Voici ceux et celles que l'on nomme affectueusement les SOU-SOUS (pour -Soutien à la Souscription-) au Fonds de solidarité. Libéré-e-s par leur syndicat pour s'occuper du Fonds de solidarité, leur tâche consiste à donner de l'information et à sensibiliser les membres de leur organisation syndicale afin qu'ils adhèrent au Fonds. De gauche à droite: André Dubois (FNCMFTU), Lina Lemay (Métallos), Lise Carignan (UES-298), Denis Leclerc (SCTP), Nicole Dallaire (TUAC), André Lalande (SCFP), Fernand Dionne (TUAC) et Roger Muller (TCA).

Investissements du Fonds Ça continue!!!

Le Fonds vient de réaliser quatre investissements dans différentes régions du Québec.

- À Montréal, 400 000\$ ont été investis dans l'entreprise BOVIBECQ (grossiste en viande) pour un projet d'expansion. Les employé-e-s, au nombre de 40, sont syndiqué-e-s à l'Union des camionneurs.
- En Estrie, les INDUSTRIES DETTSON, spécialisée dans la fabrication d'appareils de chauffage, pourront également prendre de l'expansion grâce à un investissement de 1,5 million \$. L'entreprise emploie 150 personnes syndiquées avec l'Association internationale des machinistes (FTQ).
- OMIA VOLCAN, de St-Georges-de-Beauce, fabrique des cabines de peinture et le Fonds y a investi 75 000\$ pour aider l'entreprise à démarrer. Vingt-et-une personnes travaillent à cet endroit.
- Finalement, le Fonds a investi 1,5 million \$ dans la société CAPIDEM de Québec, spécialisée dans l'aide au démarrage et au soutien de PME. D'autres fonds semblables verront le jour très bientôt en Estrie, en Mauricie et dans l'Outaouais. Mille emplois seront créés.

Les grévistes disent non à Bell Canada

Avec un taux de participation de plus de 83%, soit 10% de plus que lors du premier vote, les 19 500 techniciens, téléphonistes et employé-e-s de cafétéria du Québec et de l'Ontario de Bell Canada ont rejeté les dernières offres de la compagnie dans une proportion de 52,2%. Ce vote de rejet, qui est 1% plus élevé que celui qui a décidé de la grève, survient après 11 semaines de grève.

Bell Canada devra tirer des leçons

Bell Canada s'imaginait sans doute qu'elle pouvait faire de nouvelles offres qui n'étaient pas différentes de celles qui avaient été rejetées à la fin juin dans une proportion de 51,2%, que ses employé-e-s accepteraient n'importe quoi après 10 semaines de grève. Mais elle s'est mise le doigt dans l'œil! Maintenant, le président de Bell Canada, Léonce Montambault, celui qui apparaît sur le macaron de la grève, et les autres dirigeants de Bell Canada devront enfin se décider à faire des offres qui se tiennent. C'est le message que les

travailleurs et travailleuses leur ont transmis clairement par leur vote du début septembre.

Une solidarité pleine d'imagination

Depuis le tout début de la grève, les différentes activités de piquetage et de solidarité n'ont jamais cessé. Pique-niques, épluchettes de blé d'inde, échanges entre les lignes de piquetage des différentes

sections locales, toujours les cadres-biseurs de grève ont pu sentir la solidarité. Et ces mêmes patrons commencent à avoir la langue longue à faire ce travail qui, quand il est fait par d'autres, est tellement dévalorisé.

Ce que doivent contenir de nouvelles offres

À Northern Telecom, une filiale de Bell, les employé-e-s ont l'indexation du fonds de pension. Même après trois offres différentes, Bell la refuse toujours. Elle devra reviser sa position. En second lieu, cet employeur, qui s'est toujours moqué des consommateurs et consommatrices, devra faire des offres sérieuses pour limiter la sous-traitance et l'utilisation des temps partiels. Les téléphonistes de jour quant à elles, doivent obtenir une réduction de 30 minutes de la journée de travail, principalement à cause du stress occasionné par les changements technologiques. Enfin, les offres salariales, l'accès à des vacances durant l'été et un ajustement (équité salariale) doit être accordé aux téléphonistes.

De nouveaux outils de solidarité

L'imagination ne fait jamais défaut en temps de grève. Et celle-ci ne fait pas exception. Les membres du Syndicat des travailleurs en communication et en électricité du Canada (STCC) ont confectionné des mini pancartes vendues comme souvenirs lors des grandes manifestations. Ce sont des reproductions de pancartes de grève montées sur des bâtonnets de café.

Il y a quelques semaines le syndicat a distribué, avec les chèques de prestations de grève, un «rouleau» de photos de grève. Ce nouvel outil a été fort apprécié et a contribué à maintenir le moral des grévistes.

Léonce,
t'as les
moyens!



Une grève qui se déroule bien!





Michel Labelle, Syndicat des Métallos, intervenant syndical dans le programme d'aide aux employés à la Raffinerie de cuivre CCR

“C'est pas mal plus facile de rentrer au travail avec un ou deux joints qu'avec un quarante onces. Et souvent ce n'est pas compliqué d'en acheter dans le milieu de travail. Je ne parlerais pas de commerce organisé, mais c'est très présent.”



Yves Martin, Syndicat canadien de la fonction publique, coordonnateur du programme de délégués sociaux et de déléguées sociales chez les cols blancs de la ville de Montréal

“Je n'ai pas de statistiques, mais je dirais qu'il y a un grand nombre de griefs qui cachent un problème d'alcoolisme ou de drogues. Il faut apprendre à avoir les yeux ouverts pour le voir.”

Drogue et alcoolisme en milieu de travail

Les tests sont-ils la solution?

On entend de plus en plus parler du problème de la drogue en milieu de travail. Qu'en est-il exactement? Quels liens faire avec les problèmes d'alcoolisme? Est-ce que les tests anti-drogues sont un bon moyen pour faire de la prévention et contrôler le problème comme

le prétendent plusieurs? Syndicalement qu'avons-nous d'autre à proposer? Le Monde Ouvrier voulait des réponses à ces questions. Il a donc réuni autour d'une table ronde des militants et militantes qui interviennent en la matière. Voici le résultat de cette réflexion.



Bernard Gagnon, Fraternité inter provinciale des ouvriers en électricité, coordonnateur du programme Alcoolisme et autres toxicomanies à la FTQ

“Une réalité avec laquelle il faut composer, et ce n'est sans doute pas propre au milieu de la construction, c'est celle des patrons qui consomment avec les gars. Tu fais quoi dans des cas comme ça?”



Lucie Madore, travailleuse sociale, a collaboré à la rédaction du guide de la FTQ sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies

“Tu peux facilement pencher en faveur des tests anti-drogues quand tu penses à ta sécurité, à ta vie ou à celle de tes proches. Tu te fais emporter par l'émotivité, mais il faut voir plus loin.”

Les drogues, c'est pas pareil!

Ce qui frappe dès le début de la table ronde, c'est la distinction qu'il faut faire entre alcoolisme et toxicomanies. L'alcoolisme est de plus en plus accepté comme une maladie qu'il est possible de traiter et dont on peut parler plus ouvertement. Mais pour les drogues, c'est encore quelque chose de caché, d'illégal, d'illicite, de tabou. Tout le monde, ou presque, sait qu'il s'en consomme, qu'il s'en vend, mais personne n'en parle.

Le problème est pourtant sérieux puisque l'on parle de plus en plus de polytoxicomanie, c'est-à-dire de consommation simultanée d'alcool, de drogues et de médicaments. Dans mon milieu de travail,

de raconter Yves Martin, il y a consommation de plus en plus élevée de médicaments. Avec les changements technologiques et les contrôles qui sont de plus en plus serrés, le stress augmente aussi. Alors on prend une pilule.

Pour Lucie Madore, la grosse question est de savoir comment réagir. La difficulté n'est pas seulement de dépister mais aussi de savoir comment aider.

Même si on peut croire que le problème des drogues est surtout présent chez les plus jeunes, Bernard Gagnon est convaincu qu'il touche une portion grandissante chez les plus de 40 ans.

yeux qu'un compagnon ou une compagne de travail a des difficultés avec l'alcool ou les drogues, surtout que les gens ne se confient pas facilement. Quand quelqu'un te parle de ses problèmes d'endettement, de raconter Michel Labelle, c'est en questionnant que tu t'aperçois que le paiement de l'auto ou de la maison est passé pour la drogue.

L'expérience d'Yves Martin lui a montré que les femmes se confient plus que les hommes, demandent de l'aide plus facilement. Mais Lucie Madore d'ajouter: Les femmes, contrairement aux hommes, viennent te voir plus pour des problèmes personnels ou à la maison et moins pour des questions reliées au travail.

Mais les drogues, comme nous le disions plus haut, c'est plus

difficile à dépister. Et c'est surtout évident que les gens en parlent moins spontanément. Alors que faire devant ce phénomène grandissant?

Que font les patrons?

Aujourd'hui, contrairement à il y a quelques années, on ne congédie pas automatiquement quelqu'un qui se présente au travail avec les facultés affaiblies. Comme le souligne Bernard Gagnon, il y a toujours eu un minimum de solidarité spontanée face à un camarade de travail qui connaît ce genre de problème et en plus les employeurs perdaient ces causes devant les tribunaux. Il ne faudrait pas conclure qu'il n'y a pas de congédiements pour des raisons

d'alcoolisme et autres toxicomanies. Tous s'entendent pour dire que c'est plus subtil, qu'on invente d'autres motifs. Est-ce que l'on pourrait trouver dans la montée des congédiements administratifs un élément de réponse?

Les programmes d'aide, mis sur pied unilatéralement par l'employeur ou conjointement avec le syndicat, sont de plus en plus nombreux. Cependant, plusieurs problèmes demeurent comme l'ont souligné nos intervenants et notre intervenante.

En premier lieu, de souligner Michel Labelle, les patrons continuent à voir ces problèmes comme des problèmes personnels, dont la responsabilité revient à l'individu. **En second lieu**, de commenter Yves Martin, il arrive souvent qu'on en revienne au chantage ou à la

menace: On t'a donné une chance, t'es mieux de réussir ta cure, sinon... **En troisième lieu**, d'ajouter Lucie Madore, pour les patrons, ces programmes sont souvent un moyen de se débarrasser du problème. Ça leur permet de ne pas se poser de questions sur les causes, sur la prévention, sur les conditions de travail elles-mêmes, et encore bien moins sur la question de la consommation dans la société.

En dernier lieu, on s'entend pour dire qu'au niveau des drogues, l'efficacité des programmes est plus que douteuse à cause des raisons dont il a été question précédemment. Alors que faire? Quelle est la solution? Serait-ce celle proposée par les patrons: les tests anti-drogues?

Suite à la page suivante

Voir les conséquences

Ça ne saute pas toujours aux

Les tests anti-drogues, pourquoi pas?

Ils ne sont pas encore généralisés, mais on parle de plus en plus des tests de dépistage de drogues, à l'embauche ou en cours d'emploi. Il en a surtout été question pour les pilotes d'avion et les conducteurs de train. On les présente comme une solution efficace et comme un moyen de prévention et de dissuasion. C'est un minimum, nous assure-t-on, pour protéger la sécurité et la vie de centaines de personnes.

À bien y penser, si c'est vraiment un bon moyen de contrôle et de dissuasion, si c'est la meilleure façon d'éliminer le problème à la source, il faudrait aussi l'appliquer à ceux et celles qui conduisent un autobus, un taxi ou un camion, qui manipulent des produits chimiques et des substances dangereuses, qui travaillent auprès des bénéficiaires dans le secteur hospitalier... bref à une majorité.

Un début de réponse, des éléments de solution

Au niveau de la table ronde, il n'a pas été facile de répondre à cette argumentation qui semble tellement logique et pleine de bon sens. Les réponses et les solutions de rechange ne sont pas venues facilement et ce n'est qu'après une bonne heure de réflexion que le déclic s'est fait, qu'une nouvelle logique est apparue, plus réaliste et surtout moins autoritaire.

S'il est vrai qu'il est inacceptable que notre sécurité ou même notre vie repose entre les mains d'une personne qui

Jean Sylvestre, responsable du programme de délégués sociaux et de déléguées sociales au CTM, a aidé le Monde Ouvrier dans l'organisation et l'animation de la table ronde. À quelques reprises il n'a pu s'empêcher d'intervenir. D'abord une anecdote et ensuite une analyse.

«Lors d'un colloque international sur les programmes d'aide, j'ai posé une question à une intervenante qui venait de présenter, de façon supposément scientifique, les tests anti-drogues comme étant la meilleure et la plus efficace des solutions. Je lui ai demandé si elle avait des données, des chiffres, des statistiques qui démontraient que les tests donnaient des résultats clairs et nets.

La fille a gelé là, pas parce qu'elle avait pris de la coke, mais parce que c'était la première fois qu'on lui posait la question. Et elle a admis: «On a rien qui prouve ça.» Et elle venait d'affirmer sans broncher devant tout le monde que c'était la solution! »

• • •

a les facultés affaiblies par l'alcool ou qui est sous l'influence de la drogue, il est tout aussi inacceptable que nous soyons soumis à un système qui permette à un employeur de faire passer des tests à qui il veut et quand il le veut.

Nos objections ne doivent donc pas se situer au niveau de la validité des tests eux-mêmes, même si



Photo: Normand Rajotte

«Si les tests anti-drogues étaient conçus dans une perspective «aidante», ça pourrait aller. Le gros problème c'est que les tests ont essentiellement pour fonction de contrôler et de sécuriser. Non pas ceux et celles qui prennent de la drogue, mais ceux et celles qui ont comme fonction de maintenir la loi et l'ordre. Les «boss» se posent comme des sauveteurs. Il faut dire non. Au nom de la liberté individuelle et surtout parce que ça ne règle pas le problème.

À la place on propose une structure d'entraide, pour briser l'isolement. Il faut absolument comprendre qu'il n'y a pas de réponse magique. Il y a seulement des moyens pour rendre des ressources disponibles à ceux et celles qui veulent s'en sortir. Syndicalement, il faut démontrer qu'on est capables de développer cette entraide »

nous savons qu'ils sont fort contestables. Nous devons également faire preuve d'ouverture: si nous avons appris à «composer» avec un confrère alcoolique, pour la drogue c'est plus «épeurant». Même les gens qui ont des problèmes font plein de distinctions: «C'est vrai que je prends un coup mais au moins j'me drogue pas comme chose.» «Moé j'suis pas comme

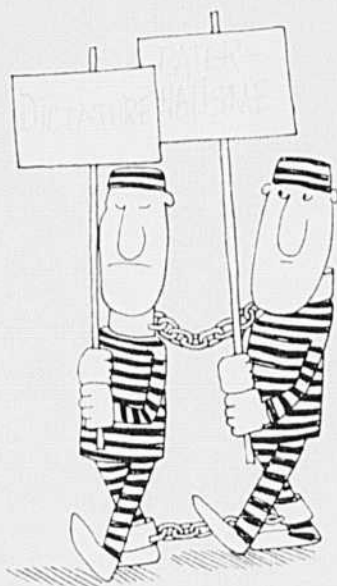
untel, lui y se pique!-

À la fin de la discussion, il restait des questions. On sentait le besoin de réfléchir encore et de préciser notre argumentation. Mais on s'entendait pour dire que notre objection doit en être une de fond, parce que cette approche a quelque chose de vicié, que c'est une façon sournoise d'ignorer le problème, de ne pas se préoccuper des causes. Pour les drogues, ce phénomène nouveau qui fait plus peur, les tests de dépistage sont un retour à l'approche qui prévalait il y a dix ans pour les problèmes d'alcoolisme.

Nous sommes capables

Si nous avons réussi à développer des moyens de plus en plus efficaces, des moyens d'entraide et de solidarité pour nos confrères et compagnes de travail victimes d'alcoolisme, nous sommes capables de faire tout aussi bien pour les problèmes de drogues. Par l'information, par l'organisation, par une plus grande prise de conscience de ce qu'est la toxico-

manie, nous pourrions réussir. Et surtout, nous n'aurons pas besoin, en tant qu'intervenants et intervenantes dans nos milieux de travail des tests antidrogues pour mener une action efficace. Fondamentalement, notre approche est moins punitive, ne vise pas à prendre l'individu en défaut et elle est libre et volontaire. C'est toute la différence entre le paternalisme et l'entraide véritable.



Nous avons déjà des outils

Quand il est question de développer des réseaux d'entraide dans nos milieux de travail, ce ne sont pas des paroles en l'air. Ces dernières années, la FTQ a produit des outils pour concrétiser ces nouvelles préoccupations. Il existe un guide, «Objectif mieux-être», qui nous informe sur le problème de l'alcoolisme et les toxicomanies et sur l'intervention et la prévention en milieu de travail. On peut se le procurer à la FTQ. Est également disponible, sur demande, une session de cours d'une journée sur le même sujet.

Liste des conflits FTQ

(au 6 septembre 1988)

Employeur	Ville	Nbre de trav.	Syndicat	Début
Bocuf Trans-Canada Ltée	Montréal	46	TUAC-625	87-02-10 (lock-out)
Hervé Matte & Fils Camionneurs Ltée et/ou Transport Matte et/ou A. Matte	Donnacoona	60	STEC-105	87-04-05
Caisse populaire de Charlemagne	Charlemagne	20	SEPB-57	87-05-22
Conseil prov. du Québec des trav. de l'alimentation et du commerce — région 18	Montréal	2	SEPB-57	88-02-16
Mallette Waferboard	Grand-Mère	82	SCTP-23	88-04-15 (lock-out)
Société nationale de fiduciaire	Montréal	95	SEPB-57	88-05-13
Marché d'alimentation Réal Lanctôt Inc.	Valleyfield	65	TUAC-500	88-05-13
Bell Canada	Québec et Ontario	19 000	STCC	88-06-27
Bourbonnais & Leblanc Inc.	Rimouski	40	UES-800	88-07-26
Produits forestiers MacLaren Inc. (Division produits du bois)	Thurso	130	FNCFMTU-99	88-08-02
Distribution au consommateur	Rexdale	125	TUAC-503	88-08-19

EN BREF

Première chez CP Rail Une entente négociée met fin à la grève

Après trois mois et demi de grève, les membres du Conseil canadien des syndicats de métiers d'ateliers ferroviaires sont entrés au travail après avoir accepté dans une proportion de 72% l'entente de principe intervenue avec CP Rail. C'est une première dont les grévistes peuvent être fiers: dans le passé, c'est une loi spéciale qui mettait fin à toute grève après quelques semaines.

Comme le soulignait un électricien dans un bilan qu'il faisait de la grève: «Les cheminots de CP Rail ont montré que l'unité et la détermination sont des outils puissants, même contre une entreprise riche et têtue.»

Bien que les grévistes aient été obligés d'accepter un certain nombre de reculs, ce n'est rien à côté de ce que l'employeur demandait



Photo Serge Jonque

au début de la grève et des gains ont été réalisés au niveau de la

sécurité d'emploi et des classifications. ♦

Caisse populaire de Charlemagne Rappel de solidarité

En mai dernier, la FTQ lançait un appel à ses affiliés dans le cadre d'une campagne de parrainage des grévistes de la Caisse populaire Charlemagne en grève depuis le 22 mai 1987. Le parrainage consiste en un appui financier constant des affiliés afin de fournir aux grévistes un montant hebdomadaire régulier de 100\$ par semaine afin qu'elles puissent résister plus longtemps que le «boss». La réponse a été bonne mais il faut continuer. Nous vous invitons donc à faire parvenir vos dons, si ce n'est déjà fait, à:

FTQ-Caisse populaire
Charlemagne
a/s Marise Drouin
2100 avenue Papineau, 4e étage
Montréal, H2K 4J4 ♦

Soutenir les travailleurs et travailleuses d'ailleurs

En juin dernier, c'est un bien mauvais moment direz-vous, les affiliés de la FTQ recevaient une demande du secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, à l'effet d'appuyer financièrement trois projets d'éducation populaire et syndicale au Pérou. Cette demande faisait suite à un voyage de solidarité auquel participaient deux confrères et une consœur de la FTQ et dont nous avons parlé dans le numéro du Monde Ouvrier de mai dernier.

Accompagné d'un dépliant expliquant la nature des trois projets, la demande traîne peut-être dans votre courrier. Quand vous la retrouverez, ne la mettez pas de côté. Il n'est pas trop tard pour poser ce geste de solidarité avec nos camarades du Pérou. ♦

Qu'arrive-t-il aux décrets?

Le 7 juin dernier, 10 000 travailleurs et travailleuses manifestaient à Montréal contre la volonté du ministre du Travail, Pierre Paradis, d'abolir les décrets. Une telle abolition aurait eu des effets néfastes pour les conditions de travail et les salaires de plus de 150 000 travailleurs et travailleuses, représentés majoritairement par la FTQ.

Pierre Paradis n'est plus ministre du Travail. Que pense le nouveau ministre Yves Séguin? Quelles sont ses intentions? Ces questions lui ont été posées par le président de la FTQ et des représentants de nos syndicats directement impliqués dans le dossier. Il semblerait que l'avenir s'annonce meilleur avec le nouveau ministre. Certains décrets ont déjà été prolongés et le ministre se préparerait à faire une importante déclaration à ce sujet. **Est-ce que notre mobilisation du printemps dernier nous conduira à une victoire?** Dans le prochain numéro, nous ferons le point. ♦

Malette Waferboard Un employeur qui renie sa parole

En 1985, les 80 travailleurs de Malette Waferboard à St-Georges de Champlain (région Shawinigan - Grand-Mère) ont obtenu en négociation l'horaire de travail 6-3. En échange, ils ont accepté que leur augmentation salariale soit réduite de 0,25\$ l'heure.

En 1988, lors des premières rencontres de négociation pour le renouvellement de la convention collective, l'employeur revient sur sa parole par rapport à l'horaire 6-3. Devant l'insatisfaction des travailleurs, qui sont membres de la section locale 23 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), la compagnie, qui appartient à une famille ontarienne, décrète un lock-out qui dure depuis

le 23 avril.

Le Conseil régional des travailleurs(euses), Centre du Québec, appuie le syndicat et fait une campagne de soutien financier auprès des affiliés du Conseil. De plus, le 31 août dernier il a organisé une première manifestation de solidarité à laquelle participait le président de la FTQ, Louis Laberge.

Le SCTP représente les travailleurs de deux autres usines appartenant à la même famille en Ontario. « Depuis qu'ils en sont propriétaires, raconte Réjean Paquin, le responsable du dossier de Malette, c'est la guerre ouverte à l'année. Ils n'ont jamais accepté qu'il y ait un syndicat dans leurs boîtes. » ♦

Le présentoir Un outil pour faciliter la diffusion du Monde Ouvrier

Vous êtes une des personnes, parmi quelques dizaines de milliers, qui recevez le Monde Ouvrier à tous les mois. Vous le lisez parce que la chose syndicale vous intéresse et que le Monde Ouvrier, le doyen des journaux syndicaux au Québec, vous tient au courant de ce qui se passe à la FTQ et dans les syndicats affiliés.

Il y a sans doute autour de vous d'autres personnes aussi intéressées par la nouvelle syndicale mais qui ne connaissent pas le journal. Afin d'aider la diffusion du Monde Ouvrier, de le rendre accessible à un plus grand nombre de personnes, nous avons produit pour les affiliés de la FTQ un présentoir (voir photo).

Le présentoir peut être déposé sur une table au bureau du syndicat ou lors d'assemblées. On peut aussi l'accrocher au mur à côté du babillard ou du poinçon. Et il ne coûte rien.

Pour que d'autres travailleurs et travailleuses dans votre milieu de travail puissent avoir accès au Monde Ouvrier, pour qu'il soit plus

lu, pour qu'il pénètre d'avantage dans les milieux de travail, procurez-vous un présentoir. Il vous suffit de communiquer, par courrier ou par téléphone, avec Marie-Josée Daoust à la FTQ. ♦



Semaine annuelle santé-sécurité

Ma vie ma santé j'y tiens!

C'est sous le thème « Ma vie, ma santé, j'y tiens! » que la FTQ organise pour une quatrième année consécutive une série d'activités à l'occasion de la semaine annuelle de la santé et de la sécurité au travail, du 17 au 22 octobre 1988.

Encore cette année la FTQ mettra l'accent sur l'organisation d'activités diverses d'information et de sensibilisation dans les milieux de travail. À cet effet tous les affiliés auront à leur disposition des outils de sensibilisation, à la fois sur le thème lui-même et sur un certain nombre d'autres sujets tels, **le bruit, les changements technologiques, la santé des femmes, le comité syndical de santé-sécurité, le retrait préventif, le droit de refus, et quelques autres.**

Il vous sera possible de vous procurer tout ce matériel auprès de votre Conseil du travail ou au bureau de la FTQ de votre région.

Commencée l'année dernière, la campagne pour que le mercredi de la semaine annuelle soit proclamé jour de deuil pour les victimes d'accidents et de maladies du travail se poursuivra cette année et les sections locales sont invitées à observer une minute de silence et à porter un brassard noir cette journée.

La semaine annuelle, c'est l'occasion de réfléchir sur notre action syndicale, d'identifier les problèmes qui restent à régler dans notre milieu de travail et de définir nos priorités pour l'année. C'est un exercice utile pour arriver à obtenir des milieux de travail plus sains et sécuritaires. ♦

Photo: Jacques Lavoie

Francisation de nos milieux de travail Une lutte qui ne finit jamais

Avec la rentrée, nous voulons vous rappeler que la lutte pour la francisation de nos milieux de travail n'aura jamais de fin. La FTQ vous offre toujours ce service spécialisé de la francisation.

Nous avons des droits. La loi nous protège et nous encourage à participer à la francisation dans nos entreprises. Est-ce que vous vous en prévaluez?

Nous avons des recours. Il est possible d'utiliser la procédure de

griefs. Nous devons être actifs et actives dans nos syndicats. Savons-nous comment?

Quels sont les besoins dans vos sections locales. Qui sont vos responsables à la francisation? Ont-ils ou ont-elles besoin de formation? Votre comité a-t-il besoin de soutien technique?

Si vous répondez oui à une de ces questions, nous vous rappelons

l'existence du service spécialisé de francisation à la FTQ. Il suffit de faire appel à nous. Michel Côté, le responsable du dossier, que vous pouvez rejoindre à (514) 527-8533, se fera un plaisir de travailler avec vous. ■

La rentrée, ce n'est pas seulement pour les enfants

Quand arrive le mois de septembre, tout le monde parle de la rentrée scolaire pour les enfants. Spéciaux ici et là pour le matériel scolaire, réunions de parents, rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante, les choix de cours.

Dans le mouvement syndical nous avons aussi notre rentrée. C'est en effet en septembre que nos syndicats, nos Conseils du travail et la FTQ nous présentent les programmes de formation syndicale. Nous aussi il faut faire des choix, fixer des priorités, déterminer des budgets.

Si vous ne l'avez pas encore fait, si vous n'avez pas reçu les différents programmes, comme celui de la FTQ, renseignez-vous. La formation est un outil indispensable pour l'action syndicale. Il faut la planifier et l'organiser en fonction des objectifs et des besoins qui nous sont propres dans chacune de nos sections locales. ■



Convention internationale de l'amiante On signe devant une ligne de piquetage symbolique

À l'occasion de la signature de la convention internationale sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante, le 3 juin dernier, 300 mineurs métallos se sont rendus pancartes en main à l'extérieur de l'hôtel de ville de Black Lake pour y lever une ligne de piquetage symbolique. Les 430 travailleurs de la mine Lac d'Amiante étaient en grève depuis deux semaines alors que ceux de la mine Bell étaient sans travail leur mine ayant été fermée.

Devant le refus du directeur québécois du Syndicat des métallos, Clément Godbout, de franchir les lignes de piquetage, les ministres et dignitaires présents pour signer l'entente sont alors allés rejoindre les métallos à l'extérieur de l'hôtel de ville pour signer devant les manifestants le traité international.

«La lutte a été dure. Les travailleurs faisaient face à un bannissement total des produits de l'amiante. Nous avons gagné une première manche grâce à notre détermination. Il faut aussi souligner



l'appui essentiel que nous avons obtenu de la FTQ pour convaincre l'ensemble du mouvement ouvrier canadien du bien-fondé de notre lutte,» a déclaré Clément Godbout aux manifestants.

Soulignons qu'après treize semaines de grève, les mineurs de Lac d'Amiante signaient une nouvelle convention collective qui leur accorde plusieurs gains. Quant à ceux de la Mine Bell, malgré une fermeture pour une période indéterminée, ils ont pu signer une nouvelle convention collective grâce à la solidarité de leurs confrères de Lac d'Amiante qui ont refusé de ratifier leur entente tant que la Mine Bell ne s'engageait

pas par écrit à préparer la réouverture de la mine. De plus, une clause accordant la priorité d'embauche pour les syndiqués métallos lors de l'ouverture de postes à une des deux mines a également été négociée. ■

Chapeau de boss ou chapeau de syndiqué?

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui sont membres du Conseil d'administration de leur Caisse d'économie ont tous signé la pétition contre le congédiement d'un des leurs, Allan Gossett. C'est le chapeau de syndiqué. Ces mêmes policiers ont congédié sauvagement les grévistes de leur Caisse d'économie. C'est le chapeau de boss.

Le Conseil d'administration de la Caisse n'a pas jugé bon d'attendre que la Cour Supérieure se prononce sur l'opportunité que soit déterminé le contenu de la première convention collective par un tribunal d'arbitrage et se prononce par le fait même sur la fin ou la poursuite de la grève. Ils ont décidés qu'ils étaient «juges»!

Depuis le 23 octobre 1987, ces membres du Syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau font la grève et se butent à une intransigeance patronale féroce.

Il faudra que les policiers décident lequel des deux chapeaux ils veulent porter. ◆

Boycottez les comptoirs postaux non-syndiqués

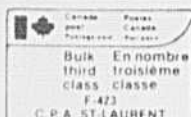
Un bureau de poste privé c'est un guichet ou comptoir à services complets, situé dans une pharmacie par exemple, et opéré par le propriétaire de l'entreprise. La privatisation des bureaux de poste, ça veut dire:

- la destruction de milliers d'emplois syndiqués rémunérés convenablement;
- de nouveaux emplois moins bien rémunérés;
- une sécurité réduite pour le courrier;
- des comptoirs postaux auxquels les personnes handicapées n'ont pas accès;
- des services offerts par des personnes sans formation;

- un service postal de qualité inférieure.

Au lieu de fermer, couper et franchiser nos bureaux de poste, Postes Canada devrait préserver les bureaux actuels, prolonger les heures d'ouverture et accroître les services.

Pour appuyer les travailleurs et travailleuses de Postes Canada, participons au boycottage des comptoirs privés et à la campagne pour que cesse le démantèlement de notre service postal. Dans tous les bureaux de la FTQ on peut se procurer la «Pétition nationale pour préserver et améliorer notre service postal». ◆



Port de retour garanti, si adresse à
Fédération des travailleurs et tra-
vailleuses du Québec (FTQ), 2100,
avenue Papineau, 4e étage, Mon-
tréal, Québec, H2K 4J4. Télépho-
ne: (514) 527-8531.

Société canadienne des microfilms
468, rue St-Jean, bur. 110
Montréal, Québec
H2X 2S1

le monde ouvrier

C'EST NOTRE PRESSE!

On le fait venir chez nous On s'abonne!

Recevoir, gratuitement comme toujours, 5, 10 ou 25 copies du **Monde Ouvrier** dans son milieu de travail c'est possible. C'est aussi intéressant puisque cette formule d'abonnements multiples vous permet de faire un minimum de distribution auprès des militants et militantes chez vous (exécutif, membres de comités, délégué-e-s, et assemblée générale).

Nous allons maintenir les abonnements individuels, mais nous souhaitons renforcer les abonnements multiples parce qu'il est important que le Monde Ouvrier soit distribué et circule dans les milieux de travail et aussi parce que cette formule est moins coûteuse en frais postaux.



Le Monde Ouvrier, c'est notre presse! Dans mon syndicat, on s'abonne.

CHANGEMENT D'ADRESSE



NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
ANCIENNE ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

ABONNEMENT



NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
SYNDICAT: _____ LOCAL: _____
EMPLOYEUR: _____
NOMBRE D'EXEMPLAIRES: _____